

Qui sommes-nous ?

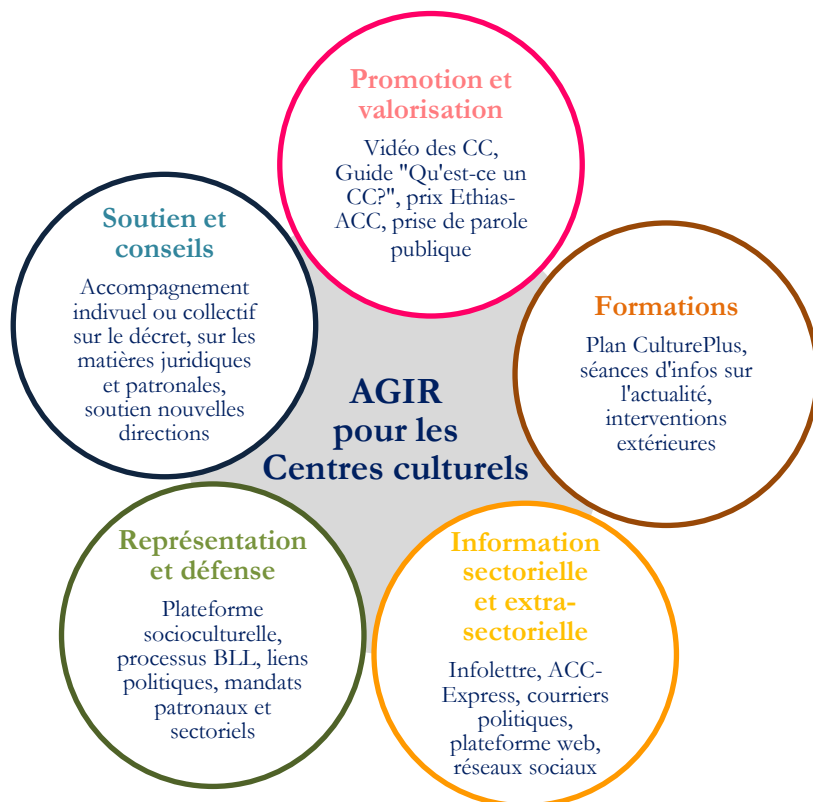
L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit tous les Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française (115) ainsi que d'autres asbl du secteur socioculturel (14).

Plate-forme d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion, d'expertise et de recherche sur différents aspects relatifs aux Centres culturels ; développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger ; crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels. Elle est membre fondatrice de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.).

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières juridique ou sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.



Le Conseil d'administration élu le 10 mai 2016 :

Pierre Anthoine, Nadine Beerlandt, Régis Cambron (vice-président), Barbara Coeckelberghs, Luc Decharneux (secrétaire général), Michel Desaubies, Najib El Akel (trésorier), Murielle Frenay, Pierre Gilles, Paul Guisen, Jean-Pierre Houet, Jack Houssa (vice-président), Mathieu Lalot, Laurence Moerenhout, Engelbert Petre, Patricia Santoro, Luc Schoukens, Daphné Twiesselmann, Michel Yerna (président).

L'équipe :

Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Vincent Dehin (chargé du pôle juridique et patronal), Mariam Mazari (chargée de mission), Matteo Segers (directeur), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire).

ACC

Rue des Palais, 44 - Boite 49

B-1030 Bruxelles

Tél : +32 2 229 09 98

info@centres-culturels.be

www.centres-culturels.be

Rapport d'activités 2016 – éléments parlants

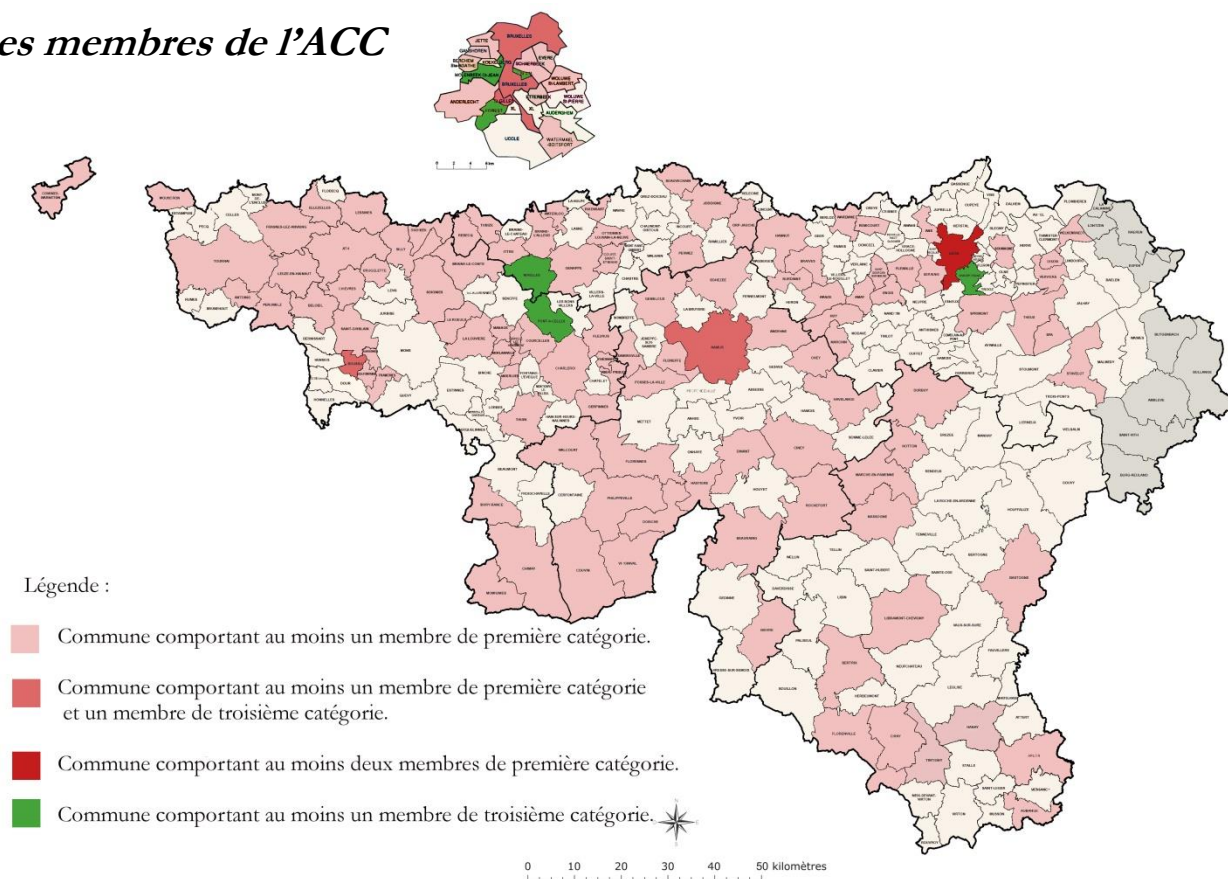
130 Membres ACC	391 Consultations à distance	13 Newsletters (ACC-Express et Infolettre)	9 Commissions des Centres culturels	11 Journées de formation prestées
32 Réunions d'instances	37 Accompagnements sectoriels	2.134 « like » la page FB	61 Réunions et rencontres liées au pôle projet	8.500€ Pour le prix Ethias-ACC
18 Mandats externes	94 Membres conseillés	6.742 Vues de la vidéo « un CC c'est quoi ? »	13 Rencontres avec le Cabinet culture	102 Gaufres servies à la pendaison de crémaillère
14 Journées de formation en interne	10 Nouvelles directions accueillies	10.519 Utilisateurs du site internet	9 Rencontres « coupole » ACC-ASTRAC	168 Pages rédigées pour le contrat-programme 2017-2021
21 Réunions d'équipe et assimilées	40 Réunions du pôle patronal	10 Courriers d'interpellation à la Ministre de la Culture	78 Connexions et réseaux partenaires	

Au plus près de la concertation sociale et des négociations politiques pour mieux représenter ses membres.

L'ACC assure une représentation au sein d'organes de concertation sociale et de négociation politique pour défendre les intérêts du secteur. Les préoccupations majeures en la matière en 2016 sont :

- ➔ la réforme sur les APE ;
- ➔ la loi Peeters ;
- ➔ l'appel à candidatures Maribel ;
- ➔ la Commission artistes et la mise en œuvre de la carte artiste ;
- ➔ la justification de la subvention emploi 2015 via l'application SICE ;
- ➔ l'extension du Tax Shelter.

Carte des membres de l'ACC



A travers les mandats que nous occupons à :

La Plateforme Francophone du Volontariat ;
Le Conseil Supérieur des Volontaires ;
La Commission Consultative de la Créativité des Pratiques Artistiques en Amateur ;
La Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes ;
Le Réseau Wallon de Développement Rural ;
Le Réseau européen des Centres culturels (ENCC) ;
Culture et démocratie ASBL ;
La Commission consultative des Centres culturels ;
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC) ;
Le Fonds 4S ;
Le Fonds Maribel ;
Les Commissions paritaires 329.02 et 329.00 ;
La Commission artiste fédérale ;
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) ;
Le Consortium de validation des compétences ;
Le Service Francophone des Métiers de Qualification ;
Le Guichet des arts (mandat quitté en septembre 2016) ;
L'Union des villes et communes wallonnes – commission culture.

Unie avec l'ASTRAC

Le rapprochement et la concertation des ORUAs se sont intensifiés pour aboutir au dépôt en commun de leur demande de contrat-programme le 30 juin 2016 en réaffirmant la cohérence de leurs actions au bénéfice du secteur des Centres culturels.

Les deux associations reconnaissent et soutiennent mutuellement les opérations et champs de travail, les méthodes d'action et d'organisation, ainsi que les réalités structurelles de chacune d'entre elles. Fin 2016, la reconnaissance des ORUAs est annoncée à la condition de la signature d'une convention entre les 2 asbl.

Le partenariat se poursuit en 2016 dans la représentation du secteur et se concrétise dans des projets communs.

Plus fort avec la FPCEC

L'ACC et la Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC) siègent conjointement au CA de la CESSoC. En 2015, les 2 fédérations ont intensifié leurs collaborations : partage de l'information, coopération sur le volet de formation et sur les questions de l'engagement des artistes, réflexion commune sur l'adossement des CEC à des CC.

Dans un esprit de coopération de moyens et de compétences, cette collaboration s'est poursuivie en 2016 et s'est notamment concrétisée par le lancement en octobre 2016 du projet de formation CulturePlus.

Relais d'actions citoyennes

L'ACC reste un opérateur ouvert sur le monde, elle interpelle et communique de façon solidaire, notamment suite aux événements tragiques du 22 mars 2016. Elle relaie aussi les actions citoyennes de « Tout autre chose », de « Nuit debout », de « Welcome Refugee » etc. Elle répond aux appels à rassemblement solidaire du secteur culturel comme « Help Syria ».

Ensemble, avec la plateforme socioculturelle

Après une mobilisation intensive l'année de sa création, les réunions de la plateforme ont été plus espacées en 2016, les bases d'une concertation avec la Ministre ayant été rétablies.

La plateforme s'est réunie 6 fois en 2016. 3 réunions ont eu lieu au sein du Cabinet de la Ministre de la Culture afin de l'interpeller sur ses intentions politiques et de lui faire part des inquiétudes du secteur socioculturel concernant les réformes à venir, notamment liées aux aides à l'emploi.

La plateforme comprend les secteurs de la Lecture publique, de l'Education permanente, des CEC, des CC, des Musées, des Ecoles de devoir et des Archivistes.

Vision internationale

L'ACC, membre du CA de l'ENCC, a participé au programme d'échanges « Bridge Between European Cultural centres » en partenariat avec le Centre culturel La Harinera (région de Castilla-La Mancha) en Espagne. Cet échange entre professionnels a permis d'accueillir un collègue espagnol à l'ACC et à un membre de l'équipe de l'ACC de découvrir des CC en Espagne. L'ACC s'est aussi impliquée activement dans les orientations stratégiques de l'ENCC pour 2017.

Ouvert, grâce aux contacts et échanges divers

Astrac, Assproprio, les concertations régionales (CCCB CCR/Liège...), les associations fédératives du secteur des Arts vivants (COMPEAS, CPEPAS, AiresLibres, CTEJ, ...), Quadrature du cercle, VVC, MSW etc.

Vidéo « Qu'est-ce qu'un centre culturel ? »

L'ACC a réalisé une vidéo ludique et dynamique montrant la vitalité et la diversité d'action des CC, avec en fil rouge, les droits culturels. Elle propose une vision d'ensemble du secteur en 2min30 via un outil moderne, un message optimiste et constructif.



Guide « Qu'est-ce qu'un centre culturel ? »

QU'EST-CE QU'UN CENTRE CULTUREL



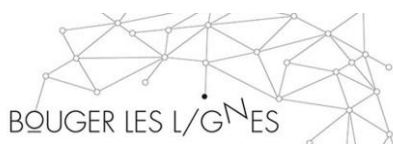
Amorcé fin 2015, le travail de rédaction de cette publication a été concrètement lancé en septembre 2016, en collaboration avec l'ASTRAC. Complément de la vidéo, ce guide permet d'avoir un support à la disposition des interlocuteurs du secteur pour mieux comprendre le fonctionnement et le rôle des Centres culturels dans le nouveau cadre décretaal.

Formation CULTUREPlus

En partenariat avec la Fédération des Centres d'expression et de créativité, l'ACC a mis en place un projet ambitieux de formation complémentaire à l'offre développée actuellement dans les secteurs des CC CEC : 13 modules de formation indépendants mais complémentaires qui visent à renforcer les capacités des professionnell.e.s de la culture et à consolider les compétences.



Processus « Bouger Les Lignes »



En janvier 2016, l'ACC et de nombreux opérateurs culturels ont participé au processus « Tracer nos politiques culturelles pour le XXIème siècle », organisé par Joëlle Milquet, Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Alda Greoli poursuivra ce projet de concertation). L'ACC a participé aux différents ateliers et pris part aux coupes Démocratie et Diversité (Coprésidence du directeur de l'ACC) et Gouvernance culturelle. L'ACC est restée attentive à l'évolution du processus et a rappelé le rôle primordial des Centres culturels, opérateurs pivots à la croisée des champs artistiques et culturels, basant leur action sur l'application des droits culturels pour tous, à de nombreuses reprises.

Dépôt de la Demande de contrat-programme 2017-2021 de l'ACC



La demande de CP 2017-2021 de l'ACC a été déposée le 30 juin 2016 conjointement avec l'ASTRAC. Ce CP 'adapté' garde les grandes lignes du CP 2016-2020 prenant en compte des réalités financières tout en approfondissant la question du champ fédératif.

Projet « Mixité dans les asbl »

Les actions menées pour instaurer et promouvoir la mixité au sein des instances de l'ACC en 2015 ont eu un impact positif sur le renouvellement des instances en mai 2016 avec une représentativité des administratrices de 31% au sein d'un CA qui était, précédemment, uniquement composé d'hommes. Par ailleurs, le GT Statuts s'est saisi de la question dans le travail de la refonte statutaire déjà entamée lors de l'AG de mai 2016. Cette question a été également prise en considération dans la charte des mots initiée fin 2016 pour la féminisation des mots pour les documents ACC.

